

BOURSE DE MONTRÉAL INC. SUSPEND MAXIMA CAPITAL INC.

Montréal, le 17 mai 2001 – À la suite d'une décision rendue hier, le 16 mai 2001, par la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) et compte tenu de la situation d'insuffisance de capital réglementaire de la firme, le *Comité spécial de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.* a suspendu aujourd'hui la firme de courtage Maxima Capital Inc. ainsi que l'inscription de ses représentants enregistrés. Cette décision prend effet immédiatement.

Il est à rappeler que cette suspension découle de la décision de la CVMQ, rendue le 8 décembre 2000, qui suspendait trois de ses dirigeants, en plus d'ordonner que ces derniers diminuent leur actionnariat dans un délai déterminé. À défaut d'avoir diminué leur actionnariat et par suite du rejet de la demande de prolongation de délai faite par Maxima Capital Inc., la CVMQ a suspendu la firme. Il est à noter que cette suspension sera valide pour 30 jours. Dès après ce délai, la radiation de Maxima Capital Inc. par la CVMQ prendra effet.

Il règne une longue tradition d'innovation à Bourse de Montréal Inc. Toute première bourse canadienne à inscrire les options sur actions en 1975, elle s'est par la suite démarquée par la mise en place d'un important marché à terme. C'est ce dynamisme qui fait de la Bourse une place boursière spéciale, et spécialisée, par surcroît. Aujourd'hui et par suite de la restructuration des bourses au Canada, elle s'impose comme la Bourse canadienne de produits dérivés®. En plus d'offrir à tous les investisseurs des outils de gestion financière et de risque adaptés aux besoins du marché, elle propose des services financiers intégrés allant de la négociation électronique à la compensation, en passant par la formation, l'information de marché et la réglementation.